

Calendrier des activités

janvier 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3 	4
5	6	7	8 Assemblée du conseil	9	10 	11 
12	13	14 Vie active	15	16	17 Bureau Fermé 	18
19	20	21 Vie active	22	23	24 	25 
26	27	28 Vie active	29	30	31 	

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 520-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Janvier 2025



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

VEUILLEZ NOTER QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ LE PREMIER VENDREDI DE
CHAQUE MOIS

***** ACTUELLEMENT EN TÉLÉTRAVAIL NOUS CONTACTER POUR UN RENDEZ- VOUS AU
BUREAU*****

Vous voulez faire paraître une publicité dans notre
Petit journal à très peu de frais?
Frais mensuels exigibles
 1/3 de page = 2 \$
 1/2 page = 5 \$
 1 page = 10 \$

JE VOUS OFFRE MES SERVICES POUR LES TRAVAUX SUIVANTS :

- * POSE ET SABLAGE DE PLANCHER DE BOIS FRANC,
- * PLANCHER FLOTTANT
- * TUILES
- * LAVAGE A PRESSION DE MAISON, PATIO
- * TRAITEMENTS

POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ MOI
MICHEL 819-290-4380

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE
 S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.
 Merci de votre collaboration!

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

STATIONNEMENT

Nous vous demandons de bien vouloir stationner vos voitures dans le stationnement du parc municipal après les tempêtes.

Les voitures stationnées en bordure du chemin nuisent au déneigement de l'entrée de la salle municipale, de la sortie d'urgence ainsi que l'entrée du bureau de poste.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Ça change quoi chez-nous?



Au début de l'année 2020, le gouvernement du Québec a annoncé deux réformes majeures permettant de récupérer plus et de recycler mieux, soit l'élargissement de la consigne et la modernisation de la collecte sélective.

Selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), la modernisation du système de collecte sélective vise à mieux récupérer et recycler les contenants, les emballages et les imprimés. Cette réforme vise également à améliorer la performance environnementale du Québec et le développement de l'économie circulaire.

Le 24 octobre 2022, RECYC-QUEBEC a désigné Éco Entreprise Québec (ÉEQ) comme organisme de gestion pour la collecte sélective. L'organisme est responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble du territoire et de la chaîne de valeur, de leur récupération jusqu'à leur recyclage et ce pour une période de 5 ans.

Le plein déploiement du système modernisé de collecte se fait aujourd'hui, le 1^{er} janvier 2025, moment où ÉEQ devient le maître d'œuvre de la collecte sélective au Québec.

En juin 2024, la MRC d'Abitibi-Ouest adopte le Règlement 03-2024, *Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le domaine des matières résiduelles*. Dans la foulée, la MRC d'Abitibi-Ouest signe l'Entente cadre de partenariat avec ÉEQ et s'entend avec les municipalités et la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon afin que ces derniers poursuivent, jusqu'à terme le contrat de collecte et transport de matières résiduelles sur leur territoire respectif.

En novembre de la même année, la MRC d'Abitibi-Ouest adopte le Règlement 04-2024, *Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest* qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Concrètement, ça signifie que la MRC d'Abitibi-Ouest est désormais responsable de la collecte, du transport et du transbordement des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire.

Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest... en bref

Objet du règlement

Le Règlement numéro 04-2024 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest a pour but d'établir les modalités liées à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Personnes assujetties au présent règlement et obligation de participer

Le règlement s'applique à toute personne morale de droit public ou de droit privé et à toute personne physique.

Tout occupant a l'obligation de séparer les matières résiduelles (les déchets, les matières recyclables, les matières organiques et les matières valorisables) et en disposer dans le bac, le conteneur approprié ou à l'endroit désigné, selon les modalités citées au règlement.

Information sur le bac roulant et la collecte

Le bac roulant doit être d'une capacité de 240 ou 360 litres sur roues à prise européenne destiné à la collecte mécanique au moyen d'un bras latéral.

Les couleurs autorisées sont :

Déchets : Noir, gris ou vert;
Recyclage : Bleu

Ils doivent être maintenus propres et dans un bon état de fonctionnement. Il est interdit de peindre les bacs roulants et de les utiliser à d'autres fins que la collecte pour lesquels ils sont destinés.

Pour connaître l'**horaire de collecte**, consultez le site web de votre municipalité via le portail de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La collecte débute dès 4 heures et se termine à 14 heures au plus tard. Les bacs doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt à 16 heures la veille de la collecte et doivent être enlevés au plus tard, 48 heures suivant le jour de la collecte.

Important :

Les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour la collecte, de manière à ne pas constituer une obstruction à l'utilisation et l'entretien de la voie publique (circulation, balayage, déneigement, opération de chargement de neige).

Lors de la collecte, les bacs roulants doivent être disposés de manière à être accessibles de façon sécuritaire en respectant les directives suivantes :

1. Être mis à la rue la veille de la collecte;
2. Les roues orientées vers le bâtiment;
3. Aucune matière à côté ou dépassant du bac (couverture fermée);
4. Maintenir un espace libre d'au moins 0,6 mètre autour du bac;
5. Sur une route, être à un maximum de 3 mètres de la ligne blanche.

L'inspectrice à la gestion des matières résiduelles

En décembre dernier, madame Nathalie Soucy a été embauchée à titre d'inspectrice à la gestion des matières résiduelles.

Elle aura, entre autres, pour mandat :

- q Effectuer des inspections et des enquêtes de toute nature concernant la gestion des matières résiduelles, la bonne marche et la sécurité des collectes;
- q Effectuer le suivi et la qualité du service ainsi que la qualité du tri à la source par les citoyens;
- q Veiller à l'application des méthodes et des normes liées à la collecte des matières résiduelles;
- q Assurer la réception, le traitement et le suivi des différentes demandes, requêtes et plaintes en provenance des citoyens ou de l'entrepreneur responsable de la collecte;
- q Mettre en place des interventions pour prévenir et corriger les problématiques.

À titre d'officier responsable, elle a la charge de l'application du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et à ce titre, elle est autorisée à émettre tout avis ou constat d'infraction relatif au règlement.

Dans l'exercice de ses fonctions, madame Soucy a le droit de visiter ou d'examiner toute propriété et est également autorisée à fouiller tout contenant et inspecter toute matière destinée à la collecte.

Questions...

Commentaires...

Requête ou plaintes...

Collecte et le transport des matières résiduelles

Inspectrice à la gestion des matières résiduelles

Nathalie Soucy

nsoucy@mrcao.qc.ca 819-339-5671 poste 257

[Formulaire de requête ou de plainte](#)

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars**.

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

Échec aux invasions de domiciles

POUVEZ-VOUS PROTÉGER VOTRE DOMICILE CONTRE UNE INVASION?

- Verrouiller les portes et fenêtres, même lorsque l'on est à la maison.
- Garder les entrées et garages bien illuminés la nuit.
- Protéger les ampoules extérieures.
- Tailler haies et arbustes.
- Créer l'impression que sa résidence est occupée en tout temps.
- Éviter de laisser à l'extérieur des outils ou objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou forcer les serrures.
- Utiliser une minuterie pour régler l'éclairage intérieur.
- Effectuer un contrôle de sécurité de tous les accès, et corriger leurs faiblesses.
- S'assurer que la porte est munie d'une fenêtre ou d'un judas.
- Installer des serrures et verrous sécuritaires sur toutes les portes extérieures, y compris les portes de garage.
- Installer des dispositifs secondaires de verrouillage (clous, barres) sur fenêtres et portes coulissantes accessibles.
- Augmenter la résistance des cadrages de portes.
- Faire installer un système d'alarme, et l'utiliser lorsque l'on est à la maison.
- Programmer les numéros d'urgence sur le téléphone.
- Ne pas garder de sommes d'argent chez soi.
- Garder ses objets précieux dans un coffret de sûreté à la banque.
- Identifier ses biens au moyen d'un burin.

PROTÉGER VOTRE DOMICILE



SD 3010

Adhésion Maison des Jeunes de Clerval

Nom de l'enfant :	J'autorise mon enfant : <input type="checkbox"/> À quitter seul la MDJ à la fin d'une activité ou avant l'heure indiquée de fin et dégage les adultes responsables de la MDJ de toutes responsabilités.
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	J'autorise la MDJ à la prise et à la diffusion des photos lors des activités régulières et spéciales. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom d'un parent :	
Contact en cas d'absence ou responsable résident à Clerval :	RAMQ :
Allergie :	
Date de naissance :	

Règlements de la MDJ Clerval

En inscrivant mon enfant à la MDJ de Clerval, je consens à lui transmettre le seul règlement à respecter et être responsable de celui-ci même s'il participe aux activités de la MDJ.

Le seul règlement de la MDJ Clerval est le **Respect** :

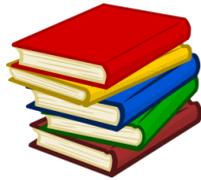
- ✓ **Respect** des adultes responsable
- ✓ **Respect** des autres membres
- ✓ **Respect** des lieux
- ✓ **Respect** du matériel

Le non-respect pourrait amener une exclusion de la MDJ.

En cas de bris volontaire, je consens à recevoir la facture associée au coût relié à la réparation ou de remplacement. La MDJ de Clerval est prévu pour les jeunes de 10 à 17 ans. Les enfants de moins de 10 ans sont accepté avec la présence d'un adulte accompagnateur.

J'ai lu et consens en tant que parent ou tuteur de l'enfant.

Signature et date :



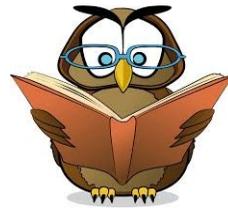
Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous.

ABONNEMENT
Adultes : \$4.00.
Enfant moins de 18 ans : gratuit.

Lundi 19h00 à 20h00

Jeudi 9h00 à 11h30



Prêts à la bibliothèque :

La durée de prêt de chaque document dépend d'où vient le document emprunté. Soit de 21 jours quand il provient de notre bibliothèque. Ce prêt peut être renouvelé par téléphone. Cependant, lorsque c'est un prêt d'une autre bibliothèque, par le RÉSEAU, le livre possède un bordereau avec une date de retour obligatoire à respecter et ne peut se renouveler.



Prêt de raquettes

Service de prêt de raquette sur neige

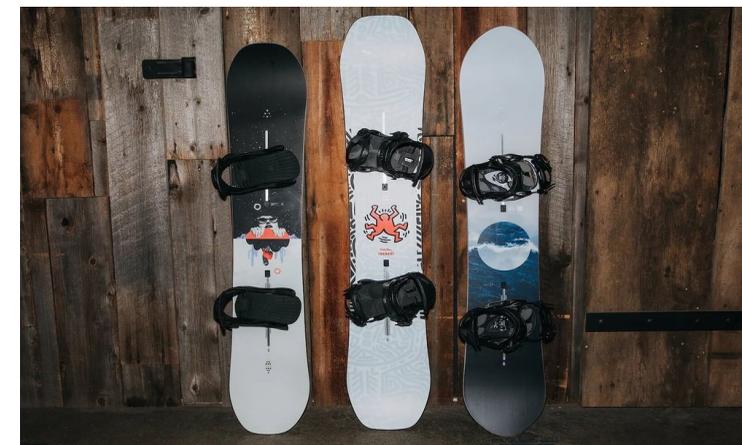
offert ****GRATUITEMENT**** au Bureau Municipal



Prêt de snowboard

Service de prêt de snowboard sur neige

offert ****GRATUITEMENT**** au Bureau Municipal





Tarifification location Chalet au Soleil Couchant

Chalet de 3 chambres à coucher lit queen, 1 salle de bain complète, 2 salles d'eau, grand balcon avec vue sur le lac et la plage

- 200\$ + taxes par nuit
- 475\$ + taxes fin de semaine
- 1175\$ + taxes par semaine

**** un dépôt de 500\$ est demandé lors de la réservation et remis suite à la vérification des lieux après location****

Inclus dans la location :

- Internet
- Télévision dans tout les chambres ainsi que des fire stick
- Lingerie
- Serviettes
- Vaisselle

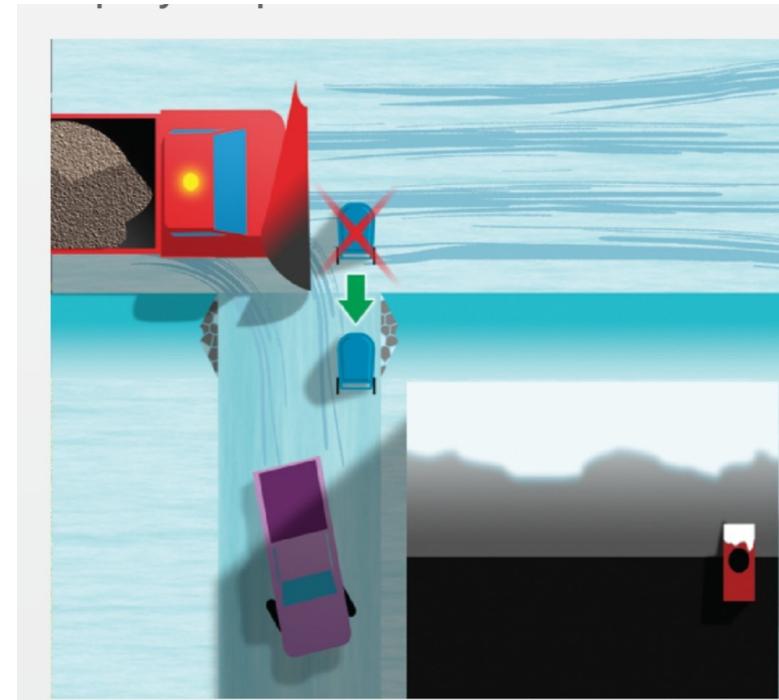
Pour réservation et location communiquez avec le bureau municipal au 819-520-2640

Ou par courriel au clerval@mreao.qc.ca

Été comme hiver, toujours placer le bac sur votre propriété en bordure de la voie publique

Lors de la journée de collecte de vos bacs de poubelles et de recyclage, il est important que ces derniers soient situés sur votre propriété et non pas dans la rue, car ils nuiront aux travaux de déneigement. Les bacs qui ne se trouvent pas sur votre propriété, s'ils se font endommager, les dommages seront de votre responsabilité et non de la responsabilité des employés qui effectuent les travaux ni de la responsabilité de la municipalité. Nous vous demandons aussi de bien vouloir déneiger les couverts de vos bacs quand vous les mettez au chemin. Aussi, si vous avez des boîtes aux lettres mobiles, bien vouloir les mettre au bon endroit afin d'évitez que les charrues les endommages. **Nous ne seront pas responsable si vos bacs ou vos boîtes aux lettres se font endommager.**

Merci de votre collaboration !



Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

Pour ceux qui veulent faire un don a la Fabrique pour aider a payer les frais courants de l'année, ce serait très apprécié, votre participation est important pour le maintien de notre comité de la Fabrique !! Vous pouvez nous remettre les dons, soit au bureau municipal a Stéphanie Côté ou contactez Mathilde Lévesque au 819-783-3161 !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

Samedi 11 janvier 2025 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour Fernand et Bruno Goulet par Pauline Cayouette

Samedi 25 janvier 2025 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour les paroissiens décédés par dons

Au nom de la Fabrique, un gros merci pour votre participation à la messe de Noël et nous vous souhaitons à tous, une bonne année 2025, remplie de bonheur, de santé et d'amour !!!



Maison des Jeunes de Clerval

Elle s'adresse aux jeunes de 10 à 17 ans qui désirent socialiser avec des jeunes de leur âge !

Les enfants moins âgés sont acceptés s'ils sont accompagnés d'un adulte !

Il faut être membre de la MDJ, au coût de 10\$ pour l'année ou 2\$ de la visite dans notre local, lorsque tu as fait 5 visites, tu es membre pour l'année !

Il y aura toujours 2 adultes afin de superviser la période d'ouverture de l'installation.

Il ne suffit qu'à remplir une fiche d'adhésion signé par tes parents.

Tes amis ou petits-enfants de l'extérieur de Clerval peuvent venir s'ils ont un adulte référent habitant à Clerval qui peut être responsable de lui.

Pour plus d'information contacter Stéphanie Côté au bureau municipal au 819 520-2640

Pour être au courant des heures d'ouverture, informes-toi au bureau municipal ou sur la page Facebook « Municipalité de Clerval (officiel) »

Nouveau service pour les aînés d'Abitibi-Ouest

Bonjour à tous,

Je m'appelle Joanie Dubé et j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis la nouvelle travailleuse de milieu au Centre D'Action Bénévole L'Amicale. Mon mandat consiste à :

- Repérer
- Écouter
- Soutenir
- Accompagner et Référer les aînés d'Abitibi-Ouest vivant une situation difficile, vers les ressources et/ou services du milieu qui vont répondre à leurs besoins.

🔍 Repérer 🗣️ Écouter 🤝 Soutenir

Accompagner et référer les aînés vulnérables vers les services et les ressources du milieu.

Prochainement, vous pourrez m'apercevoir dans les différentes municipalités d'Abitibi-Ouest. N'hésitez pas à m'interpeller ou à me contacter si vous vous inquiétez pour un proche ou pour vous-même. Je suis là pour répondre à vos questions et pour vous aider. Au plaisir de vous rencontrer!

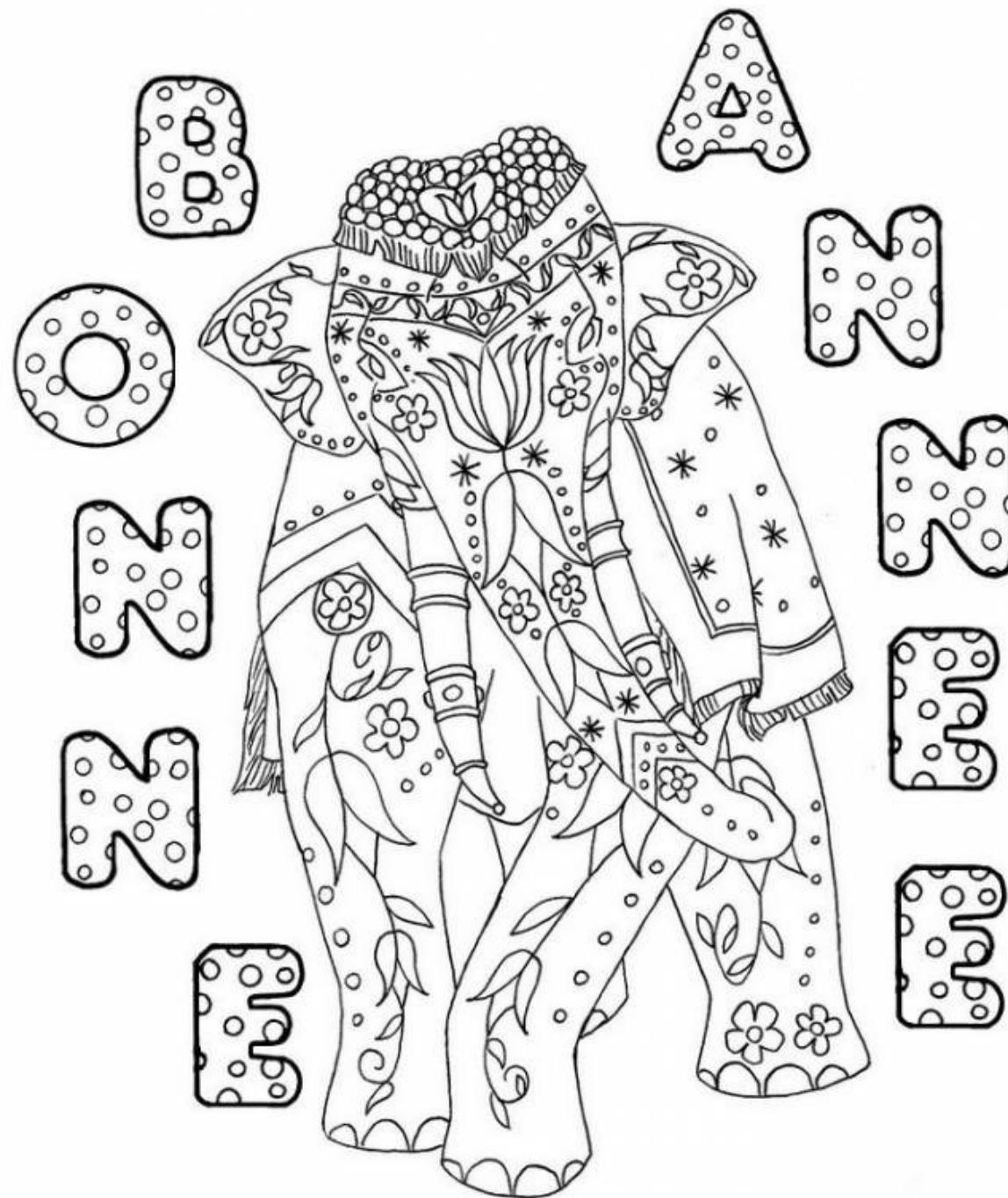
Favorisons ensemble le mieux-être des aînés de notre territoire.



Cellulaire : (819) 301-5143

Courriel : itmav.ao@hotmail.com

Adresse : 261-B, rue Principale, La Sarre, J9Z 1Y7





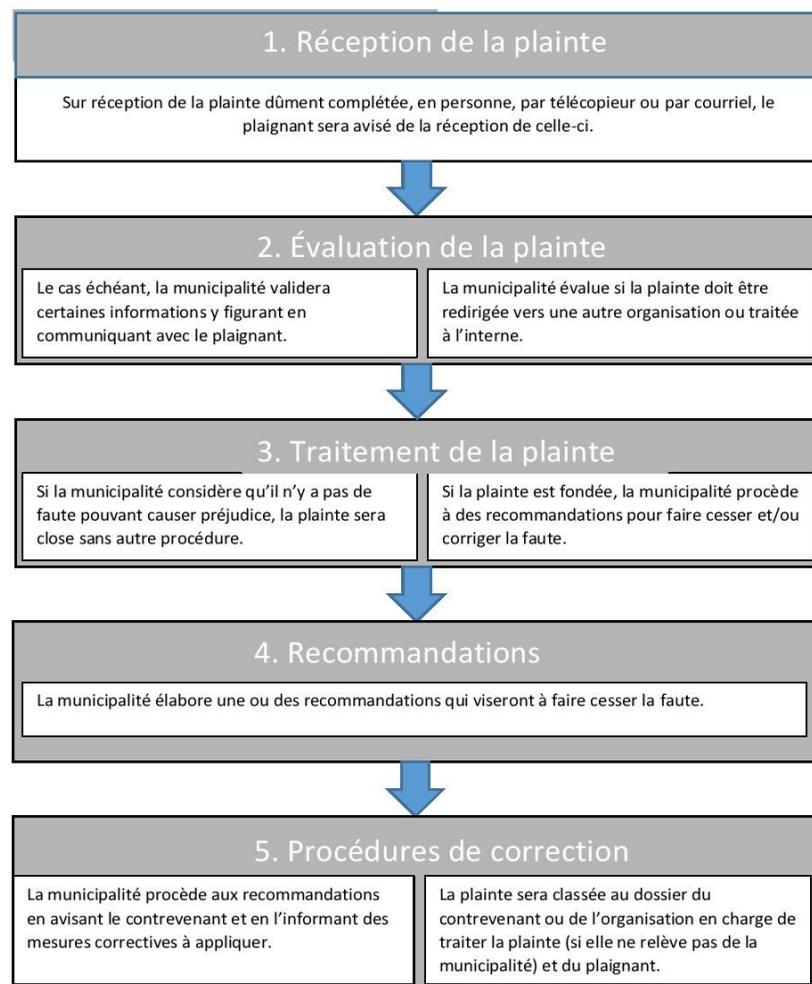
Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang
Clerval (Québec) J0Z 1R0
Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

Processus de traitements des plaintes



Sauce à spaghetti maison



500 ml / 10\$

Au profit de la MDJ Clerval

Si vous désirez vous procurer de la succulente sauce à spag avec viande hachée de Wagyu et légumes d'ici communiquez avec Stéphanie au bureau municipal ! Tout les profits amassés iront à la maison de jeunes !!! Vous pouvez aussi nous contacter par courriel au : mdj.clerval@gmail.com

Merci à tous pour vos encouragements

BUREAU DE POSTE CANADA

LES HEURES D'OUVERTURES SONT :

LUNDI : 9:30 à 11h30 – 14:15 à 17:00

MARDI: 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

MERCREDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

JEUDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

VENDREDI : 9:30 à 11:30– 14:00 à 16:00

TÉLÉPHONE : 873-380-3052

L'ACCÈS AU CASIERS POSTAUX SONT JUSQU'À
18H00 TOUT LES JOURS !

Rôti de porc aux pommes



Parts: **6**
Préparation: **25 min**
Cuisson: **100 min**

Ingrédients

Rôti de porc avec la couenne	1,5 kg
Pommes	6
Oignon	1
Sauge	6 feuilles
Huile d'olive	1 cuillère à soupe
Farine	2 cuillères à soupe
Vin blanc	20 cl
Bouillon de volaille	1 cube
Sel, poivre	

Préparation de la recette : rôti de porc aux pommes

1. Préchauffez le four à 220°C. Pelez et émincez l'oignon.
2. Déposez le rôti dans un grand plat, faites-le cuire 30 minutes au four, puis réduisez la température du four à 180°C, et laissez cuire à nouveau 30 minutes.
3. Pendant ce temps, évidez et découpez les pommes en quartiers. Mélangez l'oignon émincé, la sauge et l'huile d'olive. Disposez les pommes autour du rôti, et versez la préparation à l'oignon dans par-dessus. Enfouez de nouveau pour 30 minutes. Lorsque le rôti de porc est cuit, découpez-le en tranches et réservez au chaud.
4. Préparez la sauce. Mélangez le cube de bouillon avec 20 cl d'eau bouillante. Récupérez la moitié de la graisse de cuisson (jetez le reste), mélangez avec la farine jusqu'à l'obtention d'une sauce homogène, ajoutez le vin blanc et le bouillon, mélangez bien et faites chauffer quelques minutes à la casserole jusqu'à ce que la sauce épaississe.
5. Servez le rôti de porc avec la sauce et les pommes.